Registre d'état-civil

1814

Département de Seine et Marne

Mairie d'Armentières

Arrondissement Communal de Meaux

Premier feuillet

Régistre

Contenant vingt feuillets, cotté et paraphé par moy président du Tribunal Civil de Premiere instance, Arrondissement de Meaux, conformément à l'article 41. du Code Civil titre 2. pour servir à constaté les Naissances, Mariages, Divorces, et Décès en la Commune d'Armentières pendant le cours de l'an mil huit cent quatorze.

Naissances, Mariages, Divorces et Décès

An mil huit cent quatorze...

A Meaux le vingt quatre décembre, mil huit cent treize.

Pr l'empêchement de Mr le Président.

Godart, juge suppléant

Naissance

brigant

L'an mil huit cent quatorze le treize du mois de jeanvier a dix heure du matin par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières canton de Lizy, département de seine et marne, est comparu brigant jean baptiste agé de trente huit ans onze mois manouvrier de mercante aisles ha meaux dudit armentières, lequel nous a présenté un enfant du sexe feminin né le douze dudit mois de jeanvier a l'heure de midy de lui déclarant, et de marie louise antoinette bonnamy, sa épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de louise angelique, les dites déclaration faites en présence de antoine bonnamy agé de trente sept ans manouvrier, et de nicolas pinson agé de trente six ans instituteur tout deux de mercante audit armentières, et ont les père et temoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture. B. Brigant Antoine Beonnamy

Pinson

faisons le maire

L'an mil huit cent quatorze le vingt huit du mois de
jeanvier a dix heure du matin, par devant nous
maire officier de l'état civil de la commune d'armentieres
canton de lizy département de seine et marne
est comparu marcou jean baptiste agé de trente
ans manouvrier de meurante audit armentieres
naissance marcou
lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin
né le vingt sept dudit mois de jeanvier a deux heure
après midy de lui déclarant et de constance
virginie marcou son épouse et auquel il a dé
claré vouloire donner les prénoms de rose victorine
melina, les dites déclaration et présentation
faites en présence de germain faroudel agé de
cinquante quatre ans cultivateur et de nicolas pinson
agé de trente six ans instituteur tout deux demeurante
armentieres; et ont les père et témoins signé avec
nous le présent acte de naissance après qu'il leur en
a été fait lecture

Jean Baptiste Marcou

Pinson — Gd Faroudel

Faroudel
maire

L'an mil huit cent quatorze le onze du mois de fevrier
a deux heure du soir par devant nous maire officier de l'état
naissance la forge
civil de la commune d'armentieres canton de lizy, département
de seine et marne, est comparu la forge jacques françois alexy
agé de quarante ans manouvrier de meurante audit
armentieres, lequel nous a présenté un enfant du sexe
feminin, né ledit jour onze fevrier a trois heure du
matin de lui déclarant et de marie marcou son épouse
et auquel il a déclaré vouloire donner les prénoms de
(marie magdelaine veronique) les dites déclaration et
présentation faites en présence de nicolas pinson agé de
trente six ans instituteur et de germain faroudel agé de

cinquante quatre ans cultivateur tout deux
de meurante audit armentieres, et ont les père
et témoins signé avec nous le présent acte de naissance
après qu'il leur en a été fait lecture, excepté ledit
la forge père de l'enfant qui a déclaré ne savoir écrire
ni signé de ce interpellé

Pinson — Gd Faroudel

Faroudel
maire

L'an mil huit cent quatorze le seize du mois de
fevrier a dix heure du matin par devant nous maire
officier de l'état civil de la commune d'armentieres
canton de lizy département de seine et marne, est
naissance delaplasse
comparu delaplasse jean françois denis agé de vingt
deux ans chartier demeurant a isles hameaux dudit
armentieres, lequel nous a présenté un enfant du
sexe masculin né le quinze dudit mois de fevrier
a dix heure du soir de lui déclarant et de marie
louise bonnamy son épouse et auquel il a déclaré
vouloire donner les prénoms de (françois romain)
les dites déclaration et présentation faites en présence
de jean louis bonnamy agé de soixante trois ans
cultivateur et de françois bourgeois agé de cinquante
six ans manouvrier tout deux demeurante audit isle
et a ledit bourgeois signé avec nous le présent acte
de naissance après qu'il lui en a été fait lecture
et ledit laplasse et jean louis bonnamy ont dé
claré ne savoir écrire ni signé de ce interpellé

françois Beourgeois

Faroudel
maire

naissance
Sebastien

L'an mil huit cent quatorze le vingt deux du mois de
fevrier a deux heure après midy pardevant nous maire officier
de l'etat civil de la commune d'armentieres, canton de Lizy
departement de seine et marne, est comparu Sebastien
pierre felix agé de quarante cinq ans garde champêtre
demeurant a Isles hameaux dudit armentieres, lequel nous
a présenté un enfant du sexe masculin né le susdit jour
vingt deux dudit mois de fevrier a huit heure du matin
de lui declarant et de marie angelique debarle son epouse
et au quel il a declaré vouloir donner les prenoms de
françois felix les dites declaration et presentation
faites en presence de jacques guillaume Sebastien agé de
cinquante quatre ans cultivateur et de nicolas alexandre
Sebastien agé de quarante sept ans cultivateur tout deux
demeurant audit Isles et ont les pere et temoins
signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il
leur en a été fait lecture Sebastien
Nicolas alexandre Sebastien Jacques Sebastian
Favon de Lizy maire

deces
Sebastien

L'an mil huit cent quatorze le vingt trois du mois
fevrier pardevant nous maire officier de l'etat civil de
la commune d'armentieres, departement de seine et marne
canton de Lizy munie qualité dudit armentieres, sont
comparus nicolas alexandre Sebastien pere de la denommée
ci après et pierre felix Sebastien oncle lesquels nous ont
declaré que le susdit jour vingt trois du mois de fevrier
a quatre heure du soire Elisa alexandrine Sebastien
agée de vingt deux mois fille dudit nicolas alexandre
Sebastien et de marie louise angelique blosse, ~~et~~
cultivateur a Isles hameaux dudit armentieres, est décédée

ledit jour vingt trois du mois de fevrier a quatre heure 3
du soire en la maison de ses pere et mere
sise audit Isles, et les declarans ont signé avec
nous le présent acte, après que lecture leur en a été
faite Sebastien, Nicolas alexandre Sebastien
Favon de Lizy maire

naissance
Lepreux

L'an mil huit cent quatorze le dix du mois
de mars a dix heure du matin par devant nous
maire officier de l'etat civil de la commune
d'armentieres, canton de Lizy departement de seine
et marne, est comparu Lepreux louis charle laurent
meunier demeurant a Isles hameaux dudit
armentieres, lequel nous a présenté un enfant du sexe
feminin né le neuf du susdit mois de mars a six heure
du soire de lui declarant et de genevieve Pinson
son épouse et au quel il a declaré vouloir donner
les prenoms de (françoise alexandrine) les dites de
claration et presentation faites en présence de
pierre felix Sebastien agé de quarante ans garde
champetre demeurant audit Isles et de nicolas
pinson agé de trente six ans instituteur demeurant
audit armentieres et ont les pere et temoins signé
avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur
en a été fait lecture. approuvé les deux renvois bons
Louis charles Laurent Lepreux Sebastien Pinson
Favon de L maire

agé de trente
S. LCKL
théodore
S. LCPL

naissance
jacquet

L'an mil huit cent quatorze le dix du mois de mars
a deux heure du soire, pardevant nous maire officier
de l'etat civil de la commune d'armentieres, canton de Lizy
departement de seine et comparu jacquet louis

modeste agé de trente six ans vigneron demeurante
audit armentières, le quel nous a présenté un enfant
du sexe masculin né le neuf dudit mois de mars a
huit heure du soir de lui déclarant et de agnes —
augustine dubois son épouse et au quel il a déclaré
(jacques andré) les actes de déclaration et présentation
faites en présence de germain faroudel agé de cinquante
quatre ans cultivateur et de nicolas pinson agé de trente
six ans instituteur tout deux demeurant audit
armentières, et ont les père et témoins signé avec
nous le présent acte de naissance après qu'il leur
en a été fait lecture approuvé le renvoi bon

renvoi donner les prenoms
J. G.

Pinson Jacquet G. faroudel

faroudel maire

décès lepreux

L'an mil huit cent quatorze le onze du mois de mars
par devant nous maire officier de l'état civil de la commune
d'armentières, departement de rhône et marne, canton de lisy
muni apatité dudit armentières, sont comparus louis
charles henry lepreux pere de la dénommée ci après et pierre
felix sebastien oncle, les quels nous ont declaré que le dit
jour onze du mois de mars a cinq heure du matin louise
genevieve euphrasie lepreux agé de quatorze mois fille dudit
louis charles henry lepreux et de genevieve theodore cousin de
meurante a isles hameau dudit armentières, est décédé
le dit jour onze du mois de mars a cinq heure du matin
en la maison de ses pere et mere sise au dit isles, et les dé
clarans ont signé avec nous le present acte, après que lecture
leur en a été faite

Sebastien Louis Charles Henry Lepreux

faroudel

décès Dubois

L'an mil huit cent quatorze le seize du mois de mars
par devant nous maire officier de l'état civil de la commune
d'armentières, departement de rhône et marne canton de lisy

46

muni apatité dudit armentières, sont comparus
jacques françois dubois père du dit nommé ci après et
louis modeste jacquet oncle, les quels nous ont declaré
que le seize du mois de mars a neuf heure du matin jacques
charles alléodat dubois agé de trois mois fils dudit jacques
françois dubois et de céline rose motin demeurante audit
armentières est décédé le seize du mois de mars a neuf heure
du matin en la maison de ses père et mère sise audit armentières
et les déclarans ont signé avec nous le present acte après
que lecture leur en a été faite

Dubois Jacquet faroudel maire

décès sebastien

L'an mil huit cent quatorze le dix neuf du mois de mars —
par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières
departement de rhône et marne, canton de lisy muni apatité
dudit armentières, sont comparus pierre felix sebastien père de
l'enfant ci nommé et louis charles henry lepreux cousin, lesquels
nous ont déclaré que le dit jour dix neuf du mois de mars a cinq
heure du matin françois felix sebastien agé d'environ un mois
fils dudit pierre felix sebastien et de marie angelique debarle
demeurante a isles hameau dudit armentières, est décédé
le dit jour dix neuf du mois de mars a cinq heure du matin
en la maison de ses pere et mère, et les déclarans ont signé avec
nous le présent acte après que lecture leur en a été faite

Sebastien Louis Charles Henry Lepreux

faroudel maire

décès sebastien

L'an mil huit cent quatorze le deux du mois d'avril
par devant nous maire officier de l'état civil de la commune
d'armentières, departement de rhône et marne, canton de
lisy muni apatité dudit armentières, sont comparus
louis casimir sebastien père de la dénommée ci après et
pierre felix sebastien oncle, les quels nous ont dé
claré que le dit jour deux du mois d'avril a dix heure
du matin adelaïde ysmenie sebastien agé de trois
ans six mois fille dudit louis casimir sebastien et de
marie louise dorothée delanque ses père et mère
demeurante a isles hameau dudit armentières

est décédé ledit jour deux du mois d'avril a dix heure du matin en la maison de ses père et mère dudit enfant [illegible], et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après que lecture leurs en a été faite

Louis Sebastien Sebastien

farondel
maire

naissance Cousin

L'an mil huit cent quatorze le trois du mois d'avril a trois heure de relevée pardevant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières canton de Lizy, departement de Seine et Marne, est comparu Cousin Felix Casimir, agé de vingt [illegible] ans charretier demeurant a [illegible] hameaux dudit armentières, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ledit jour trois avril a dix heure du matin de lui déclarant et de Louise Philippine d'[illegible] son epouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de (marie louise [illegible]), les dites déclaration et présentation faites en présence de germain farondel agé de cinquante quatre ans cultivateur et de nicolas pinson agé de trente six ans instituteur tout deux demeurant audit armentières, et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture

Casimir Cousin Pinson

Gd farondel

farondel
maire

naissance Sebastien

L'an mil huit cent quatorze le vingt huit du mois d'avril a deux heure après midy par

Fg

devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières, canton de Lizy, departement de Seine et Marne, est comparu Sebastien jacques agé de cinquante trois ans manouvrier demeurant a [illegible] hameaux dudit armentières, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le vingt sept dudit mois d'avril a huit heure du soir de lui déclarant et de marie marguerite Bahuchet son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de (marie louise) les dites déclaration et présentation faites en présence de germain farondel agé de cinquante quatre ans cultivateur et de Nicolas pinson agé de trente six ans instituteur tout deux demeurant audit armentières, et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture

Sebastien = Pinson

Gd farondel

farondel
maire

naissance pinson

L'an mil huit cent quatorze, Le trente avril, à Deux heures après midy, pardevant Nous maire officier de L'Etat Civil, De La Commune D'armentières, Canton De Lizy, Departement de Seine et Et Marne, Est Comparu pinson Nicolas agé de trente six ans

Instituteur demeurant audit armentieres
Lequel Nous à presenté un enfant
Du Sexe Masculin Né Le Susdit
Jour trente avril à onze heures du
Matin, de lui déclarant et de marie
Victoire Normand Son Epouse et
auquel il à déclaré vouloir donner
Les prenoms de Nicolas Sauveur Lesdites
Déclarations Et présentation faites en
Présense de Germain Farondel, âgé de
Cinquante quatre ans, Cultivateur et
De Loüis Modeste Jacquet âgé de
Trente Six ans Vigneron tous deux
Demeurants audit armentieres, Et ont
Les père Et témoin Signé avec
Nous Le présent acte de Naissance
après qui Leur En à été fait Lecture

Pinson — Gd Farondel

Jacquet — Farondel maire

de les marcou

L'an mil huit cent quatorze le treize du mois de
mai par devant nous maire officier de l'état civil

de la Commune d'armentieres, departement de
reine et marne Canton de lisy municipalité dudit
armentieres, sont comparus jean baptiste marcou père
dudit nommé ciapres et jacques francois marcou oncle
et baupere, lesquels nous ont déclaré que le douze dudit
mois de mai a six heure du soir jean baptiste marcou
agé de trente ans manouvrier de meurante audit armentieres
marier a Constance virgine marcou qui lui survie, fils
de jean baptiste marcou et de marie angelique Colbin
ses pere et mere de meurante audit armentieres, est
decedé ledit jour douze du mois de mai a six heure
du soir en sa maison sise audit armentieres, et ont les
declarans signé avec nous le present acte après que lecture
leur en a été faite Jean Baptiste marcou

Jacque Marcou — Farondel maire

de les molin

L'an mil huit cent quatorze le quatorze du mois de mai
par devant nous maire officier de l'état civil de la Commune
d'armentieres, departement de reine et marne, Canton
de lisy municipalité dudit armentieres, sont comparus
jean loüis molin père dudit nommé ciapres et jean
loüis molin oncle, lesquels nous ont declaré que
ledit jour quatorze du mois de mai a un heure du
matin au juste andré molin agé de treize mois
fils dudit jean loüis molin et de marie adelaïde
catherine robiche est decedé ledit jour
quatorze du mois de mai a un heure du matin
en la maison de ses pere et mere sise audit
armentieres, et les declarans ont signé avec
nous le present acte, après que lecture leur
en a été faite

Jean loüis Molin, Loüis Molin

Farondel maire

naissance Lepreux

L'an mil huit cent quatorze le treize du mois de juin a quatre heure du soir, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy, departement de seine et marne, est comparu Lepreux Louis Etienne agé de vingt cinq ans [illegible] de mencante a jtles hameau dudit armentières, lequel nous a présenté un enfant du sexe feminin né le dit jour treize du mois de juin a trois heure du matin de lui declarant et de marie antoinette angelique bourgeois son epouse, et auquel il a declaré vouloire donner les prénoms de (Etienne françoise) les dites declaration et presentation faites en présence de Louis bourgeois agé de soixante quatre ans vigneron de mencante audit jtles et de pierre louis robiche agé de trente neuf ans vigneron demeurant audit armentières, et ont les [illegible] de mencante [illegible] signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture, excepté le dit Lepreux père de l'enfant qui a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellé

Bourgeois Robiche

favonelly maire

deces vot

L'an mil huit cent quatorze le quinze du mois de juin, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'Armentières, departement de seine et marne canton de Lizy muni [illegible] dudit armentières sont comparu Louis tarisien et claude pinçon tout deux [illegible] du dé nommé ci après, lesquels nous ont déclaré que le quatorze du dit mois de juin a cinq heure après midy vot jean agé de soixante dix sept ans environ vigneron de mencante armentières veuf en premiere mariage de defunte françoise robiche et remarié a marie angelique marlon qui lui survit est décédé le dit jour quatorze juin a cinq heure du soir en sa maison sise audit armentières, et les declarans ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite approuvé [illegible] bon

+ fils de defunts jean vot et de marie brigant laboureur vivant de mencante audit armentières

V. L. 2

pinçon Louis tarisien

favonelly maire

deces grenier

7e

L'an mil huit cent quatorze le vingt huit du mois de juin, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières departement de seine et marne, canton de Lizy muni [illegible] sont comparu jacques sebastien ouvrier de la dé nommé ci après, et Louis bourgeois voisin lesquels nous ont déclaré que le vingt sept du dit mois de juin a six heure du soir grenier justine sophie caroline agé d'un ans fille de grenier jean baptiste françois lieutenant honoraire [illegible] domicilié et de catherine sophie hervé, est décédé le dit jour vingt sept du dit mois de juin a six heure du soir en la maison dudit sebastien nourricier sise a jtles les [illegible] hameau du dit armentières, et les declarans ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite approuvé [illegible] bon

Sebastien Bourgeois

favonelly maire

naissance leclerc

L'an mil huit cent quatorze le neuf du mois de juillet a huit heure du matin, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières canton de Lizy, est comparu marie louise victoire marteau veuve de defunt etienne [illegible] cousin agé de cinquante deux ans environ vigneronne+, laquelle nous a déclaré que le huit dudit mois de juillet a cinq heure du soir la dame françoise sophie le clerc nourrisse de mencante a jtles hameau dudit armentières, est accouché dans sa maison d'un enfant du sexe masculin quelle nous présente, et auquel elle donne les noms de (le clerc) et prénoms (Louis, henry, auguste) les dites declaration et présentation faites en présence de Louis henry le preux agé de quarante huit ans cultivateur et de nicolas le clerc agé de soixante sept ans ouvrier

+ de mencante a jtles hameau dudit armentières

Le h. v. 2.

en le taille pont d'auf de meurante audit ijles
et ont les declarant et témoins signé avec nous
le présent acte de naissance après qu'il leur en a
été fait lecture, excepté ledite marteau déclarant
qui a déclaré ne savoir écrire ni signé de ce interpellé
approuvé le renvoi de l'autre part bon.

Le Cerre henry le vreux

favornelly
maire

Décès
quentin

L'an mil huit cent quatorze le dix du mois de juillet
pardevant nous maire officier de l'état civil de
la commune d'armentières, département de
reine et marne, canton de lisy, muni les attributions
dit armentières, sont comparus jean quentin père
de la de nommé ci-après et jean louis bonnamy grand
oncle, lesquels nous ont déclaré que le dit jour dix
juillet à huit heure du matin véronique apoline quentin
agée de deux ans fille du dit jean quentin et de marie
louise angelique bonnamy est décédé le dit jour
dix juillet à huit heure du matin en la maison
de ses père et mère sise à ijles hameaux du dit armentières
et les déclarans après que lecture leur a été faite
du présent acte on déclaré ne savoir écrire
ni signé de ce interpellées.

favornelly
maire

Décès
leprenx

L'an mil huit cent quatorze le seize du mois de juillet pardevant
nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières
département de reine et marne canton de lisy muni les attributions du
dit armentières, sont comparus louis étienne leprenx père de la di-
nommé ci-après et louis bourgeois grand père lesquels nous ont dé-
claré que le quinze du dit mois de juillet à trois heure du soir
éloise françoise leprenx agée d'un mois fille du dit le-
prenx et de marie antoinette angelique bourgeois
demeurante à ijles hameaux du dit armentières, est
décédé le dit jour quinze du mois de juillet à trois heure
du soir en la maison de ses père et mère sise au dit
ijles et les déclarans ont signé le présent acte, après
que lecture leur en a été faite excepté le dit leprenx
qui a déclaré ne savoir écrire ni signé de ce interpellé

Bourgeois

favornelly
maire

8e

mariage
dubois
et tassion

L'an mil huit cent quatorze le dix neuf du mois
de juillet pardevant nous maire officier de l'état
civil de la commune d'armentières, département
de seine et marne, canton de lisy muni les attributions du dit
armentières sont comparus sebastien claude charles
dubois cultivateur demeurant au dit armentières
fils mineur assisté de dame marie catherine marchand
seulement sa mère son père étant décédé comme il
est constaté par acte de décès porté au nos registres civil
de la dite commune d'armentières, et de moiselle tassion
marie anastasie agé de vingt deux ans dix mois né
à armentières cultivatrice demeurante au dit armentières
fille majeure de défunt tassion louis nicolas
décédé à armentières le vingt cinq du mois de juin
mil huit cent treize comme il est constaté par
l'acte de décès porté au nos registres civil de la
dite commune d'armentières, et de dame tassion
nicolle thérèse cultivatrice assistante et consentante
lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
du mariage projeté entre eux, et dont les publications
ont été faites devant la principale porte de notre
maison commune savoir les dimanches trois et
dix du mois de juillet présent mois mil huit cent quatorze
à l'heure de midy. aucune opposition audit mariage
ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur
requisition, après avoir donné lecture de toutes les
pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre
du code civil intitulé du mariage, avons demandé
au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se
prendre pour mari et pour femme: chacun d'eux
ayant répondu séparément et affirmativement,
déclarons au nom de la loi que sebastien claude
charles dubois, et la dite moiselle tassion marie
anastasie sont unis par le mariage, de quoi avons
dressé acte, en présence de louis modeste jacquet
beaufrère du futur époux de jacques françois dubois
frère du dit futur époux, le premier agé de trente six ans
et le second agé de vingt cinq ans, de étienne louis romain

leopardre agé de quarante ans beaufrere dela future épouse et de jean tarisien agé de soixante ans oncle paternel de la future épouse tous quatre demeurante audit armentieres, lesquels après qu'il leur en a été aussi donné lecture l'ont signé avec nous et les parties contractantes excepté lepoux la mere de lepoux et la mere de lepouse qui ont declaré ne savoir Ecrire ni signé de ce interpellées

Charles duBois ~~[illegible]~~ L Lachasse

jacques françois Dubois

Jean tarisien jacquet

Claude denis tarisien favoulet maire

deces Commelin

Lan mil huit cent quatorze le vingt quatre du mois de juillet pardevant nous maire officier de l'état civil de la Commune d'armentieres, departement de seine et marne Canton de lisy, munucipalité dudit armentieres, sont comparus jacques françois Commelin pere dudit nommé ciaprès, et jean monet grand pere, lesquels nous ont declaré que le vingt quatre du mois de juillet a huit heure du soir jacques théodore denis Commelin agé de sept mois environ fils dudit Commelin et de marie louise théodore monet cultivateur a Issy(?) les hameaux du dit armentieres est decedé ledit jour vingt quatre dudit mois de juillet a huit heure du soir en la maison de ses pere et mere, sise audit Issy et les declarants ont signé avec nous le present acte apres que lecture leur en a été faite. J F Commelin Monet

favoulet maire

naissance Canappe

Lan mil huit cent quatorze le vingt sept du mois de juillet a huit heure du matin pardevant nous maire officier de l'état civil de la Commune d'armentieres Canton de lisy, departement de seine et marne

est Comparu Canappe pierre andré agé de quarante ans charron demeurant a Issy les hameaux dudit armentieres, lequel nous a présenté un enfant du sexe feminin né le vingt six dudit mois de juillet a sept heure du matin de lui declarant et de marie françoise augustine dresaux son épouse, et auquel il a declaré vouloir donner les prenoms de Cloire(?) alexandrine françoise les dites declaration et presentation faites en présence de françois louis dresaux agé de vingt trois ans Cultivateur demeurant a germigny sous coulombs, et de nicolas pinson agé de trente sept ans instituteur demeurant audit armentieres; et ont les pere et temoins signé avec nous le present acte de naissance, apres qu'il leur en a été fait lecture. Canappe dresaux

pinson favoulet maire

deces prunelle

Lan mil huit cent quatorze le vingt huit du mois de juillet, pardevant nous maire officier de l'état civil de la Commune d'armentieres departement de seine et marne Canton de lisy munucipalité dudit armentieres sont comparus pierre nicolas terrine(?) voisin de la decedée nommée ciaprès et nicolas vitry voisin lesquels nous ont declaré que ledit jour vingt huit juillet a onze heure du matin adelle prunelle agée de douze jours fille de ~~[illegible]~~ laurent prunelle maçon aux hameaux et de marieanne gabriel majeur(?), est decedée ledit jour vingt huit juillet a onze heure du matin en la maison dudit terrine sise a Issy les hameaux dudit armentieres; et les declarants ont signé avec nous le present acte, apres que lecture leur en a été faite excepté ledit terrine qui a declaré ne savoir ecrire ni signé de ce interpellé + guillaume approuve le mot rayé nul et le renvoi bon

vitry favoulet maire

deces duchelet

Lan mil huit cent quatorze le deux du mois d'aout pardevant nous maire officier de l'état civil de la Commune d'armentieres departement de seine et marne Canton de lisy municipalité dudit armentieres

dont l'un paru ni colas vitry voisin de la dé
nommée la après et pierre nicolas terrine voisin les
lesquels nous ont déclaré que ledit jour deux du mois
d'avril a neuf heure du matin anastasie clemence
ducrotet agée de huit mois fille de jean baptiste
ducrotet marchand de vin a paris rue du petit pont
quartier de la sorbonne et de marie augustine
bourgeaud est décédée ledit jour deux du mois
d'avril a neuf heure du matin en la maison
dudit vitry son nourricier sise au hameau du
dit armentieres, et les déclarans ont signé avec nous
le présent acte après que lecture leur en a été faite
excepté ledit terrine qui a déclaré ne savoir
[illegible] agé de [illegible]

vitry

Favoudet maire

décès tierre

L'an mil huit cent quatorze le vingt deux du mois
d'avril pardevant nous maire officier de l'état civil
de la commune d'armentieres, département de seine
et marne canton de lizy [illegible]
armentieres, sont comparus felix molin et
nicolas pinson tout deux voisins du dénommé après
lesquels nous ont déclaré que le vingt un dudit mois
d'avril a dix heure du soir tierre abel amand
agé de quinze mois environ en nourrice chez la veuve
germain molin demeurante audit armentieres
fils du sieur amand elie tierre employé dans les
droits réunis a dieppe, et de claudine françoise delamarre
demeurante a paris quai malaquai numero neuf est
décédé ledit jour vingt un a dix heure du soir
en la maison de ladite veuve germain molin sise au
dit armentieres et les déclarans ont signé avec
nous le présent acte, après que lecture leur en a été
faite

= Pinson = Felix Molin

Favoudet maire

L'an mil huit cent quatorze le vingt trois du mois d'avril a
dix heure du matin, pardevant nous maire officier de l'é
tat civil de la commune d'armentieres, canton de lizy départe
ment de seine et marne est comparu monet jean agé
de soixante ans vigneron demeurant au hameau
dudit armentieres, lequel nous a présenté un enfant
du sexe masculin né le vingt deux dudit mois d'avril

naissance monet

a quatre heure du matin de lui déclarant et de marie
genevieve suzanne leroy son épouse et auquel il a dé
claré vouloir donner les prénoms de (louis casimire)
lesdites déclaration et présentation faites en présence
de louis pierre guignard agé de vingt trois ans militaire
en semestre chez son pere a jagny et de nicolas pinson
agé de trente sept ans instituteur demeurant
armentieres et ont les pere et témoins signé avec
nous le présent acte de naissance après qu'il leur en
a été faite

Pinson Guignard Monet Favoudet maire

L'an mil huit cent quatorze le vingt cinq du mois
d'avril a deux heure après midy pardevant nous maire
officier de l'état civil de la commune d'armentieres canton de
lizy département de seine et marne, est comparu robiche
pierre denis agé de trente neuf ans vigneron demeurant

naissance robiche

audit armentieres lequel nous a présenté un enfant du
sexe masculin né ledit jour vingt cinq du mois d'avril a
une heure du matin de lui déclarant et de marie
guillemine agnes dubois son épouse, et auquel il a dé
claré vouloir donner les prénoms de (jacques louis)
lesdites déclaration et présentation faites en présence
de jean louis tarieté agé de quarante trois ans manou
vrier et de germain favoudet agé de cinquante cinq
ans cultivateur tout deux demeurant audit
armentieres, et ont les pere et témoins signé avec
nous le présent acte de naissance après qu'il

leur en a été fait lecture

pierredenisrobiche leon tarrete

Gd Farondel — farondel maire

décès thibout

L'an mil huit cent quatorze le quatre du mois de septembre, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentiers département de seine et marne, canton de lisy muni capitale dudit armentiers sont comparus pierre denis robiche et vincent tardien tout deux voisins du dit nommé ci après, lesquels nous ont déclaré que ledit jour quatre du mois de septembre a sept heure du matin, thibout louis agé de soixante ans vigneron demeurant audit armentiers mari de marie therese tardien qui survie, fils des defunts louis thibout et de marie mery au leur vivant demeurant audit armentiers, est décédé ledit jour quatre du mois de septembre a sept heure du matin, en sa maison sise audit armentiers proche la riviere, et les déclarans ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite, excepté ledit vincent tardien qui a déclaré ne savoir écrire ni signé de ce interpellé

pierredenisrobiche — farondel maire

décès dubois

L'an mil huit cent quatorze le vingt huit du mois de septembre par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentiers, département de seine et marne canton de lisy muni capitale dudit armentiers, sont comparus jacques françois dubois frère du dit nommé ci après et louis modeste jacquet beaufrère lesquels nous ont déclaré que ledit jour vingt huit dudit mois de septembre a cinq heure du matin, sebastien claude charles dubois agé de dix neuf ans environ cultivateur demeurant audit armentiers marié a marie anastasie tardien qui lui survie fils de défunt felix dubois et de marie

Catherine marchon, est décédé ledit jour vingt huit du mois de septembre a cinq heure du matin en la maison de la veuve louis vincent tardien sa belle mere sise audit armentiers et les déclarans ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite, jacques françois Dubois

Jacquet — farondel maire

naissance vitry

L'an mil huit cent quatorze le treize du mois d'octobre a dix heure du matin par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentiers canton de lisy département de seine et marne, est comparu vitry nicolas agé de quarante ans vigneron demeurant a isles hameau dudit armentiers, le quel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le douze dudit mois d'octobre a cinq heure du soir de lui déclarant et de reine pelagie remy son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de jean baptiste joseph, les dites déclaration et présentation faites en présence de françois etienne vieignant agé de trente quatre ans, charron et de jean monet agé de soixante ans vigneron tout les deux demeurant audit isles et ont les pere et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Monet vitry etienne f vieignant — farondel maire

décès marré

L'an mil huit cent quatorze le dix huit du mois d'octobre par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentiers sont comparus jean leon tarrete beaufrère de la dénommé ci après et françois mery voisins, les quels nous ont présenté un enfant du sexe masculin sans vie, le quel il ont déclaré être fils de marie marguerite marre veuve de defunt charles sebastien tarrete et être sorti du sein de sa mère le dix sept du dit mois d'octobre a dix heure du soir en sa maison sise audit armentiers, et les déclarans ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite

leon tarret — françois mery — farondel maire

décès
vitry

L'an mil huit cent quatorze le vingt trois du mois d'octobre par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières, département du nord et marne, canton de lilly muni à petite du dit armentières sont comparus nicolas vitry père du dé nommé capier et françois étienne reiguant oncle, les quels nous ont déclaré que le dit jour vingt trois octobre à dix heure du matin jean baptiste joseph vitry agé de onze jour fils du dit vitry et de reine pelagie remy demeurante à j'iles hameaux du dit armentières, est décédé le dit jour vingt trois octobre en la maison de ses père et mère sise au dit j'iles, et les déclarans ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

vitry
etienne f reiguant
favourlelz maire

naissance
bourgeois

L'an mil huit cent quatorze le trente et un du mois d'octobre à neuf heure du matin par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières, canton de lilly département du nord et marne est comparu bourgeois françois juillien agé de trente deux ans charretier demeurante à j'iles hameaux du dit armentières, lequel nous a présenté un enfant du sexe feminin né le trente du mois d'octobre à onze heure du soir de lui déclarant et de marie françoise agathe Cornet son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de (Elira marie louise) les dites déclaration et présentation faites en présence de nicolas étienne thierry agé de dix neuf ans manouvrier demeurante au dit j'iles et de nicolas pinson agé de trente sept ans instituteur demeurant au dit armentières, et ont les père et temoins signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture, excepté le dit bourgeois père de l'enfant et le dit thierry qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellés.

favourlelz — Pinson

naissance
thierry

L'an mil huit cent quatorze le premier du mois de novembre à huit heure du matin, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières, canton de lilly département du nord et marne, est comparu thierry nicolas étienne agé de dix neuf ans manouvrier demeurante à j'iles hameaux du dit armentières, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le trente et un octobre dernier à huit heure du soir de lui déclarant et de marie magdelaine bourgeois son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Etienne auguste, les dites déclaration et présentation faites en présence de françois juillien bourgeois agé de trente deux ans charretier demeurante au dit j'iles, et de nicolas pinson agé de trente sept ans instituteur demeurante au dit armentières, et ont les père et temoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture, excepté les dits thierry père de l'enfant et le dit bourgeois qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellés, après avoir lecture

Pinson
favourlelz maire

décès
canappe

L'an mil huit cent quatorze le quatorze du mois de novembre par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières, département du nord et marne, canton de lilly muni à petite du dit armentières, sont comparus pierre andré canappe père du dé nommé capier, et françois devaux grand père, les quels nous ont déclaré que le treize du dit mois de novembre à deux heure du soir louise alexandrine françoise canappe agé de trois mois et demi fille du dit pierre andré canappe et de marie françoise augustine devaux ses père et mère demeurante à j'iles hameaux du dit armentières, est décédé le dit jour treize du mois de novembre à deux heure du soir en la maison de ses père et mère sise au dit j'iles, et les déclarant ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite

devaux — Canappe — favourlelz maire

naissance molin

l'an mil huit cent quatorze le seize du mois de novembre a dix heure du matin par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières canton de lisy, département de seine et marne, est comparu molin jean louis agé de vingt neuf ans laboureur de meucante audit armentières, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le quinze dudit mois de novembre a une heure du soir de lui déclarant, et de marie catherine adélaïde robiche son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de victoire louise les dites déclaration et présentation faites en présence de antoine bonnamy agé de trente huit ans vigneron et de nicolas simon agé de trente sept ans instituteur tous deux de meucante audit armentières et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture

Jean louis molin — Antoine Bonnamy — Simon

faroudet maire

décès marchand

l'an mil huit cent quatorze le vingt trois du mois de novembre, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières, département de seine et marne canton de lisy muni qualité dudit armentières, sont comparus denis bonnamy père de benoit bonnamy nourricier de la dénommée ci après et pierre nicolas ternine voysin lesquels nous ont déclaré que le vingt deux dudit mois de novembre a onze heure du matin, marchand adélaïde hortance agé de un mois fille de marchand pierre de meucante a paris rue [illegible] numero 10 seize quartier des champs élysées, et de dame rose madelaine [illegible] ses père et mère, est décédé ledit jour vingt deux du mois de novembre a onze heure du matin en la maison de sa nourrice audit hameaux dudit armentières, et ont les déclarans déclaré ne savoir écrire ni signé de ce interpellés.

faroudet maire

décès bourdier

l'an mil huit cent quatorze le vingt cinq du mois de novembre par devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières, département de seine et marne, canton de lisy muni qualité dudit armentières sont comparus louis romain bourdier frère dudit nommé ci après et nicolas chauffourier l'ami lesquels nous ont déclaré que ledit jour vingt cinq du dit mois de novembre a quatre heure du matin monsieur bourdier victor agé de trente cinq ans environ cultivateur de meucante aux hameaux dudit armentières depuis environ deux mois, marié a louise morel qui lui survie, fils de défunt nicolas françois bourdier et de louise angélique brigant de meucante de la commune de mery sur marne, est décédé ledit jour vingt cinq du mois de novembre a quatre heure du matin en sa ferme sise audit lieu et les déclarans ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

chauffourier — Bourdier — faroudet maire

mariage jaquin

nom de famille jacquin et paulé

l'an mil huit cent quatorze le trente du mois de novembre devant nous maire officier de l'état civil de la commune d'armentières, département de seine et marne canton de lisy muni qualité dudit armentières, sont comparus louis auguste [illegible] mineur fils naturel de défunte marie louise jaquin suivant son acte de naissance inscrit sur le registre de la dite commune d'armentières le vingt deux du mois de thermidor an trois de la république française accompagné de étienne le clerc [illegible] de meucante a villaine [illegible] commune de congis par assemblée de famille en date du vingt sept novembre présent mois par devant monsieur le juge de paix du canton de lisy tuteur pour assister ledit mineur dans la célébration de son mariage conformément a l'extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de lisy en date du vingt sept dudit mois de

novembre et du neuf legalisé par monsieur
le president du tribunal de premiere instance
de l'arrondissement de meaux au datte de ce jour d'huy
et marie Elizabeth paulé fille mineure assistée de
marie Elizabeth tuffier sa mere seulement, son pere
étant décédé comme il est constaté par acte
de décès délivré a boulens le dix sept novembre
present mois, lesquels nous ont requis de procéder
a la célébration du mariage projetté entre eux
et dont les publications ont été faites devant la
principale porte de notre maison commune savoir
les dimanches vingt et vingt sept du mois de novembre
present mois a dix heure du matin aucune opposition
audit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit
à leur requisition, après avoir donné lecture de toutes
les pièces ci dessus mentionnées et du chapitre six du
titre du code civil intitulé du mariage, avons
demandé au futur epoux et a la future epouse
s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme
chacun d'eux ayant repondu separement et
affirmativement, déclarons au nom de la loi que
louis augustin rustique paquin et la demoiselle marie
Elizabeth paulé sont unis par le mariage, de tout
quoi avons dressé acte, en presence de jean monet
agé de soixante un ans, de jacques sebastien agé de
cinquante trois ans tout deux demeurant a Isles hameau
dudit armentieres, de georges antoine paulé agé de
vingt cinq ans et de louis dumont agé de cinquante
trois ans tout deux demeurant a boulens canton de
crécy le premier tuteur du futur epoux le second
oncle maternel dudit futur epoux le troisieme frere
de la future epouse et le quatrieme oncle de ladite
future epouse lesquels, après qu'il leur en a été
aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties
contractantes excepté le futur epoux la future epouse
et la mere de l'epouse qui ont declaré ne savoir signer
de ce interpellés, approuvé les renvois ci dessus
porte bon

Monet Le clerc sebastien paulé Dumont

Faroult maire

---

décès bourdier

L'an mil huit cent quatorze le premier du mois   14
de décembre, par devant nous maire officier de l'état
civil de la commune d'armentieres département
de seine et marne canton de lisy, muni a [illegible] dudit
armentieres sont comparus louis romain bourdier oncle
du cy nommé ci après et nicolas chauffourier [illegible]
lesquels nous ont declaré que ledit jour premier dudit
mois de décembre a onze heure du matin françois bourdier
agé de quatre ans fils de la défunt victoire bourdier et de
louise morel cultivatrice a Isles hameau dudit armentieres
est décédé ledit jour premier du mois de décembre a
onze heure du matin en la ferme de [illegible] susdit
Isles, et les declarans ont signé avec nous le present
acte après que lecture leur en a été faite.

Chauffourier Bourdier

Faroult maire

décès sebastien

L'an mil huit cent quatorze le deux du mois de décembre
par devant nous maire officier de l'état civil de la commune
d'armentieres, departement de seine et marne canton
de lisy, muni a [illegible] dudit armentieres sont comparus
nicolas alexandre sebastien pere de la cy nommée ci après
et pierre felix sebastien oncle, lesquels nous ont declaré que
le premier dudit mois de décembre a quatre heure du soir
scolastique augustine sebastien agée de six sept ans cultivatrice
demeurante a Isles hameau dudit armentieres fille
dudit nicolas alexandre sebastien et de marie louise
blasse, est décédée ledit jour premier dudit mois de
décembre a quatre heure du soir en la maison de ses
pere et mere, sise audit Isles et les declarans ont
signé avec nous le present acte après que lecture
leur en a été faite approuvé le renvoi bon

cultivatrice audit Isles 2

Sebastien alexandre Sebastien

Faroult maire

L'an mil huit cent quatorze le quatre du mois de décembre a quatre heure du soir, pardevant nous maire officier de l'etat civil de la commune d'armentières canton de lisy, departement de seine et marne, est comparu debauge jean louis agé de trente sept ans bergé demeurant aux isles hameau dudit armentières, lequel nous a présenté un enfant du sexe feminin, né le dit jour quatre dudit mois de decembre a quatre heure du matin de lui déclarant et de marie genevieve auvrage son epouse, et au quel il a déclaré vouloire donner les prénoms de (marie louise) les dites declaration et présentation faites en présence de pierre nicolas hivelin agé de vingt neuf ans mer ouvrier demeurant audit isles et de philippe dubois agé de vingt neuf ans bergé demeurant audit armentières et ont les pére et temoins signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture,

naissance debauge

jean louis debauge

Dubois

hivelin

faronville maire

L'an mil huit cent quatorze le dix du mois de decembre a [illegible] heure de midy pardevant nous maire officier de l'etat civil de la commune d'armentières canton de lisy departement de seine et marne, est comparue renard louise marguerite femme lesire sage femme demeurante a jaigne, laquel nous a déclaré que le cinq du dit mois de décembre a onze heure du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de la veuve tarisien louis nicolas, quelle nous présente et auquel elle a déclaré vouloire donner les prénoms de charles dominique, lequel enfant est né de la tarisien marie anastasie cultivatrice demeurante chez sa mere audit armentières veuve de defunt dubois rebortier claude charles

naissance dubois

la dite declaration et présentation faite en présence de louis charles tarisien agé de trente huit ans cultivateur et de louis modeste jacquet agé de trente cinq ans menuisier tout deux demeurante audit armentières et ont les déclarant et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après quil leur en a été fait lecture, approuvé la rature de l'autre part nul. Excepté le dit tarisien louis charles qui a déclaré ne savoir écrire ni signé de ce interpellé 15

L M Renard

jacquet

faronville maire

L'an mil huit cent quatorze le quinze décembre a dix heure après midy pardevant nous maire officier de l'etat civil de la commune d'armentières canton de lisy departement de seine et marne, est comparu tarisien jean louis agé de vingt cinq ans manouvrier demeurant audit armentières, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le dit jour quinze décembre a dix heure du matin de lui déclarant et de madeleine tarisien son epouse, et auquel il a déclaré vouloire donner les prénoms de (basile alexandre aimé) les dites déclaration et présentation faites en présence de claude pincon agé de quarante dix ans vigneron et de jean tarisien agé de soixante ans vigneron tout deux demeurante audit armentières, et ont les pére et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après quil leur en a été fait lecture. Excepte le dit tarisien pere de l'enfant qui a déclaré ne savoir écrire ni signé de ce interpellé

naissance tarisien

jean tarisien claude pincon

faronville maire

L'an mil huit cent quatorze le vingt quatre du mois de décembre pardevant nous maire officier de l'etat civil de la commune d'armentières departement de seine et marne, canton de lisy mairie a la halte dudit armentières, sont comparus felix motin pére de la dite nommée agnés et claude pincon oncle, lesquels nous ont déclaré que le vingt trois dudit mois de décembre a dix heure du soir marie louise motin agé de vingt ans sans profession demeurante audit armentières + est decédé le dit jour vingt trois dudit mois de

décés motin

+ fille de felix motin et de marie agnes pincon demeurante audit armentières CP

de Cembre a dix heure du soire en la maison de ses pere et
mere dite au lt armentiere proche leglise, et ont les de
clarans signé avec nous le present acte de aprèsque lecture
leur en a été faite, approuvé bien vdys de lautre part bon

felix Molin claude viaçon

Fauvel dy
maire